



KIT DE L'ADMIN

REMERCIEMENTS

Siège social : Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie - 79
Rue Périer 92120 MONTRouGE

e-mail : reseau@fnek.fr

Rédacteur en chef : Donovan LEBLANC, Vice-Président Réseau - mandat 2017-2018

Directeur de Publication : Lou MASSELIN, Vice-Présidente Communication - mandat 2018-2019

Graphiste exécutante, dessinatrice et conception graphique : Juliette SENET, Chargée de Mission Publication - mandat 2018-2019

Mise à jour : Claire RYBKA, Vice-Présidente en charge du Réseau - mandat 2019-2020 ;

Il est interdit de reproduire tout élément présent dans cette publication
sauf sous autorisation écrite de la rédaction.
Ne pas jeter sur la voie publique.



EDITO

Ce Kit a été créé dans le but de fournir un support aux administrateurs FNEK. Il est censé contenir les **informations essentielles** et les outils les plus utiles.

Ce Kit est **TON outil**.

C'est également un outil précieux lors de ta **passation**. Il te permettra de retracer les grandes lignes de ton mandat (grâce à tes notes personnelles et celles transmises par le BN), et fournira à ton successeur un support écrit contenant les principales informations et outils donc il aura besoin.

En espérant que ce Kit te soit utile, le Bureau National de la FNEK te souhaite un bon mandat !

Claire Rybka
Vice-Présidente en charge du Réseau 2019-2020
reseau@fnek.fr

SOMMAIRE

Edito du VP réseau	5
I- Présentation de la FNEK	6
1. Généralités de la FNEK	6
2. Organisation de la FNEK	7
3. Fonctionnement de la FNEK	9
4. Les missions de la FNEK	13
4. Les interlocuteurs de la FNEK	14
II- L'administrateur FNEK : rôles et outils	17
1. Une mission de représentation des étudiants de son IFMK	17
2. La place de l'administrateur au sein de son association locale	20
3. Les outils pour administrer	20
4. Formation des administrateurs	24
III- Pour aller plus loin	25
1. Contact du Bureau National 2019/2020	25
2. Guides et glossaires de la FNEK	27
3. Textes de lois relatifs à nos études :	28

EDITO DU VP RÉSEAU

Ce Kit a été créé dans le but de fournir un support aux administrateurs FNEK. Il contient les **informations essentielles** et des outils afin de t'aider dans ta prise de mandat !

C'est également un outil précieux lors de ta **passation**. Il te permettra de retracer les grandes lignes de ton mandat, et fournira à ton successeur un support écrit contenant les principales informations et outils donc il aura besoin.

En espérant que ce Kit te soit utile, le Bureau National de la FNEK te souhaite un bon mandat !

Si tu as la moindre question, n'hésites pas à envoyer un mail à reseau@fnek.fr.

I- PRÉSENTATION DE LA FNEK

1. GÉNÉRALITÉS DE LA FNEK

La FNEK (<http://www.fnek.fr/>) est la Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie, elle a été fondée le 16 février 2002. Elle fait suite à la FNEKE (Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie et Ergothérapie).

Notre association est régie par la loi de 1901, elle a pour objet de représenter les étudiants en kinésithérapie.

Elle représente les différentes associations locales d'étudiants en kinésithérapie de France et leur rend certains services. En 2018, il existe 47 associations locales, pour 49 IFMK (2 associations rassemblent des IFMK et des IFMK DV : déficients visuels).

Elle adhère à la FAGE (<http://www.fage.org/>) : Fédération des Associations Générales Étudiantes, et y est membre administrateur.

Elle se reconnaît dans les valeurs du mouvement associatif étudiant indépendant qui sont notamment :

- Le fonctionnement démocratique de l'association qui est dirigée par les étudiants ;
- L'indépendance de tout parti politique, de toute confession, de tout syndicat et de toute autre organisation, que ce soit dans les prises de position ou les actions menées ;
- L'interdiction de prise de position étrangère à ses buts ;
- Le pluralisme de l'association dans les limites des valeurs humanistes.

2. ORGANISATION DE LA FNEK

Le Bureau National (BN)

Il est constitué d'étudiants en masso-kinésithérapie et de diplômés jusqu'à 2 années après le diplôme, bénévoles élus pour un an lors de l'Assemblée Générale du Week-End d'Été. Ils sont mandatés pour porter la voix des 11 000 étudiants en kinésithérapie de France. Ils impulsent une dynamique de projets, de cohésion de réseau, et sont responsables de la transmission d'informations relatives aux études et à la profession.

Membres votants

Les membres votants sont les associations d'étudiants en masso-kinésithérapie (amicales, bureaux des étudiants, corpos...). Les valeurs de ces associations ne doivent pas entrer en confrontation avec les valeurs du mouvement associatif étudiant indépendant.

Les représentants de ces associations portent la voix de leurs étudiants sur les sujets traités par la FNEK. Ils composent le conseil d'administration (CA). Seul le CA est décisionnaire dans les positions de la FNEK. Une seule association peut être membre votant par IFMK ou par procuration.

Membres consultatifs

Les membres consultatifs sont :

- Les élus étudiants des instituts, des instances universitaires et du CROUS.
- Les associations représentante d'IFMK n'étant pas à jour de leur adhésion
- Les associations ayant un intérêt pour les étudiants en masso-kinésithérapie ne pouvant pas être admises en tant que membres votants.
- Les associations de tutorat, d'année supérieure comme de PACES

Membres observateurs

Les membres observateurs sont les étudiants en masso-kinésithérapie de France ainsi que les possesseurs d'un diplôme d'Etat en masso-kinésithérapie depuis moins de 2 ans.

Les commissions

Afin de s'investir et travailler avec le BN dans la réalisation des dossiers traités par la FNEK, des commissions sont mises en place. Ce sont des groupes de réflexion regroupant les étudiants en kinésithérapie qui sont intéressés par certaines thématiques et souhaitent s'investir. Il en existe aujourd'hui 12 :

- 1. La commission enseignement supérieur**
- 2. La commission régions** : Commission qui cherche à travailler autour de la problématique des frais de scolarité.
- 3. La commission réseau** : Commission qui cherche à créer de nouveaux outils pour permettre aux étudiants de s'intégrer du mieux possible dans la FNEK
- 4. La commission réflexive affaires sociales et de la santé**
- 5. La commission réflexive formation**
- 6. La commission réflexive Prévention Citoyenneté Jeunesse et Solidarité**
- 7. La commission réflexive Publication et Communication**
- 8. La commission Ile de France**
- 9. La commission réflexive internationale**
- 10. La commission scientifique**
- 11. La commission de modération**
- 12. La commission tutorat**
- 13. La commission perspectives professionnelles**

Des fiches de commission sont à disposition auprès du secrétariat pour plus de renseignements (secretariat@fnek.fr). Une commission peut être intégrée sur une simple lettre de motivation à envoyer au secrétariat. N'importe quel étudiant en kinésithérapie (ou DE +2) peut intégrer ces commissions.

Le comité de veille (CV)

Le Comité de Veille est composé de membres observateurs élus par les membres votants pour s'assurer du respect des statuts et du règlement intérieur ainsi que du respect du bon fonctionnement administratif lors des événements de l'association.

Les membres formateurs

Les membres formateurs font partie du pôle formateurs (différent de la commission). Il est possible de devenir membre formateur en participant à un week-end de formation des formateurs. Il n'y a pas de limitation dans les années supérieures au DE + 2 pour les formateurs, cependant un formateur qui a son DE depuis plus de deux ans perd son statut de membre observateur, autrement dit il peut former en événement de formation mais ne peut pas assister aux assemblées générales.

3. FONCTIONNEMENT DE LA FNEK

Le fonctionnement de la FNEK repose sur une **démocratie participative** : les étudiants font remonter leurs revendications via les Conseils d'Administration (CA) et Assemblées Générales (AG) organisés par les BDE locaux.

Au sein de l'association locale, il y a un ou plusieurs **administrateur(s) FNEK** (alias VP FNEK/Représentation) qui ont été élus par ses étudiants pour les représenter au sein de la structure. C'est eux

qui siègent aux évènements FNEK et qui sont les **porte-parole des étudiants de l'institut**. Un président a également le statut d'administrateur.

Le Bureau National est renouvelé chaque année lors du **WEE : Week-end d'Eté**, qui a couramment lieu début Juillet.

Il est important de bien différencier les **différents évènements administratifs** de la FNEK :

Assemblée générale ordinaire (AGO)

La FNEK est administrée par l'Assemblée Générale Ordinaire qui délègue ses pouvoirs au Bureau National entre les sessions. L'Assemblée Générale est composée de tous les membres de la FNEK (administrateurs, étudiants, bureau national...).

Seuls les membres votants peuvent voter lors des procédures de vote.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit une fois par an, habituellement au WEE sauf en cas de changement de calendrier, voté par une Assemblée Générale Extraordinaire.

Elle est compétente :

- Pour toutes modifications des statuts et du règlement intérieur ;
- Pour la résolution de litiges internes à la FNEK ;
- Pour valider les adhésions des membres ;
- Pour le vote de l'élection du Bureau National de la FNEK ;
- Pour le vote de la politique générale de la FNEK ;
- Sur toutes les compétences du Conseil d'Administration.

Réadhésion

La réadhésion à le FNEK d'une association à lieux pendant l'AGO, pour que celle-ci soit possible il est nécessaire d'avoir envoyé le dossier complet 5 jours avant l'AGO (tous les documents + paiement).

Assemblée générale extraordinaire (AGE)

L'Assemblée Générale Extraordinaire a le même fonctionnement et les mêmes compétences que l'Assemblée Générale Ordinaire.

Elle peut en plus :

- Interrompre le mandat du Bureau National et de ses chargés de mission, du Comité de Veille et du Vérificateur aux Comptes ;
- Prononcer la dissolution de l'association.

En résumé, une AGO est une AG lors du WEE, et toutes les autres AG de l'années sont des AGE !

Conseil d'administration (CA)

Le Conseil d'Administration est composé des membres votants, consultatifs et administratifs ; ce sont les seuls membres présents lors de cette instance.

Seuls les membres votants peuvent voter lors des procédures de vote.

Le Conseil d'Administration est compétent :

- Pour l'administration générale de la FNEK et à ce titre aide le Bureau National dans sa tâche ;
- Pour les modifications de la politique générale de la FNEK ;
- Pour les modifications du règlement intérieur et de ses annexes.

Conseil d'administration à distance (CAD)

Si besoin est, le Bureau National peut convoquer un Conseil d'Administration à Distance via internet. Le Conseil d'Administration à Distance a la même composition et les mêmes compétences que le Conseil d'Administration.

Réunion de Bureau (RDB)

Elles sont organisées le plus souvent en amont des CA et des AG, en général deux semaines avant, et permettent au Bureau National de faire un point sur les avancées des projets de chaque pôle, et les sujets nécessitant des prises de position. C'est également le moment d'établir l'ordre du jour et l'exposé des motifs, qui sont diffusés 12 jours avant le CA ou l'AG. Les administrateurs ne sont pas conviés lors de ces réunions.

Remarque (prise de parole)

En AG et en CA lorsqu'un **administrateur prend la parole il doit indiquer son prénom, nom et l'association qu'il représente** afin que ceci puisse être consigné dans le Procès-Verbal. Ce procès-verbal est un document reprenant en note toutes les interventions des temps d'AG ou de CA. **Il est nécessaire de le rappeler à chaque prise de parole pour faciliter le travail des secrétaires.**

En AG il est cependant possible pour un administrateur de parler en **son nom propre**, de la même manière qu'un membre observateur. Dans ce cas il doit seulement indiquer son **nom et prénom**.

4. LES MISSIONS DE LA FNEK

1. Représenter et défendre les **droits et intérêts des associations** d'étudiants en kinésithérapie.
2. Représenter et défendre **les droits et intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des étudiants en kinésithérapie** ainsi que **d'exprimer leur(s) position(s)** sur tous les sujets les concernant auprès des institutions et de l'opinion publique.
3. Engager une réflexion continue sur la nature et l'organisation de la **formation initiale** en Kinésithérapie.
4. Promouvoir la kinésithérapie et les études en kinésithérapie
5. Contribuer à l'esprit de corps entre étudiants en kinésithérapie par l'organisation d'**activités culturelles et sportives**
6. Promouvoir l'**esprit associatif et de solidarité** chez les étudiants en kinésithérapie
7. Favoriser le **développement de liens** entre les étudiants et associations d'étudiants en kinésithérapie et physiothérapie
8. Contribuer au développement **d'action de prévention, de citoyenneté et de solidarité**
9. Gérer et mettre à disposition des **services pour les étudiants** en kinésithérapie ainsi que pour leur(s) association(s)
10. Contribuer à la **création et au développement de toutes les associations** d'étudiants en Kinésithérapie
11. Réaliser des **actions de formation et d'information** pour les étudiants en kinésithérapie et leurs représentants
12. Contribuer au développement de toutes les actions permettant de **favoriser l'insertion professionnelle** des étudiants en Kinésithérapie.
13. **Porter la vision des étudiants** sur l'exercice et la place de la kinésithérapie au sein du système de santé
14. Contribuer à la réflexion et au développement **d'actions sur la jeunesse et l'éducation populaire.**

4. LES INTERLOCUTEURS DE LA FNEK

Les associations

- **Les 47 associations locales** des étudiants en kinésithérapie
- **La FNEK** interagit également avec tous les étudiants en kinésithérapie à travers les associations locales. La politique actuelle fait que chaque membre du Bureau National, peut effectuer le suivi d'un certain nombre d'association.
- **La FAGE** (Fédération des Associations Générales Etudiantes)

La FNEK adhère à la FAGE, l'adhésion est votée chaque année par les administrateurs. La FAGE est une association loi 1908 d'étudiants en France. Elle est présente dans la majorité des universités de France et est la première organisation étudiante nationale par la taille de son réseau et par l'étendue de ses activités.

La FAGE souhaite défendre les intérêts matériels et moraux des étudiants, notamment par les moyens suivants :

- Peser sur le débat politique en tant qu'acteur de la société
 - Représenter les étudiants et les jeunes au sein d'instances nationales
 - Former les étudiants à la représentation et à la vie associative
 - Mettre à disposition des services et des outils de fonctionnement aux associations étudiantes
 - Les associations représentant les étudiants des autres formations, qu'elles soient de santé ou non.
- **La FEDEEH** : la FNEK adhère à la FEDEEH (Fédération Etudiante pour une Dynamique Etudes et Emploi avec un Handicap)

- **Le Congrès HOPE** (Handicap, Ouverture d'Esprit, Pluri professionnalité et de l'Étudiant)
- **Le CIFEPK** (Congrès International Francophone des Etudiants en Physiothérapie et Kinésithérapie)
- **Les JFK** (Journées Francophones de la Kinésithérapie)
- **Les associations consultatives d'évènements Kinés** : MAJIKE, Ekoraid, Kineige, Aseike...

Les instances politiques

- Le Ministère en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- Le Ministère en charge des Solidarités et de la Santé.
- Les Régions de France.
- Les parlementaires (députés et sénateurs).

Les directeurs d'IFMK

La FNEK travaille en étroite collaboration avec le Syndicat National des IFMK (SNIFMK). Cette organisation représente les directeurs d'institut.

Ordre National des Masseurs-Kinésithérapeutes

Il a été institué en août 2004. L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes est une structure ayant une mission de service public. L'Ordre régit les rapports entre les professionnels masseurs-kinésithérapeutes et leurs patients, et entre les professionnels eux-mêmes.

Syndicats en Kinésithérapie

- La FFMKR (Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs)
- Le SNMKR (Syndicat National des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs)
- Le CNKS (Collège National de la Kinésithérapie Salariée)
- ALIZÉ

Les partenaires de la FNEK

Cette liste évolue chaque année en fonction des conventions signées par la FNEK. Ils apparaissent sur le site de la FNEK.

Les fédérations territoriales

Fédérations regroupant des étudiants de différentes filières d'un même territoire.

II- L'ADMINISTRATEUR FNEK : RÔLES ET OUTILS

I. UNE MISSION DE REPRÉSENTATION DES ÉTUDIANTS DE SON IFMK

Historiquement, l'administrateur FNEK d'un IFMK est le président de l'association locale. Etant donné que c'est une charge de travail qui peut s'avérer conséquente, le plus souvent il délègue ce rôle à l'un des membres de son bureau. L'administrateur est alors élu en même temps que le reste du bureau associatif local, et fait donc partie du bureau.

Maximiser son efficacité

- Être rigoureux, organisé et s'impliquer
- Être à l'écoute des interrogations et des problèmes des étudiants, et savoir leur apporter des réponses
- Savoir communiquer auprès des responsables nationaux (autres administrateurs et Bureau National) à propos des problématiques locales
- Maîtriser les différentes stratégies de communication
- Avoir un bon sens du relationnel
- Avoir le soutien de son bureau local

Les rôles

- Sensibiliser les étudiants aux problématiques de la FNEK et aux problématiques de la profession.
- Engager des débats et prendre l'avis des étudiants de son IFMK
- Représenter les étudiants en CA et en AG, en faisant remonter leurs revendications et leurs positions
- Continuer les débats avec les responsables nationaux hors CA et AG sur la mailing admin
- Faire des retours sur les conclusions du CA et des AG aux étudiants
- Prendre en charge la communication entre l'association qu'il représente et le Bureau National de la FNEK
- Diffuser les actualités et supports de communication de la FNEK
- Faire le lien entre les Elus Etudiant Kinés (EEK) et le Bureau National de la FNEK
- Porter les revendications de la FNEK aux représentants locaux et nationaux de sa localité (directeurs, universités, régions, élus, ...)
- Anticiper sa passation

La règle de moralité

L'administrateur ne doit en aucun cas retranscrire ses propres avis comme étant la position des étudiants de son institut.

Les procédures de votes

Lors des CA et AG, l'administrateur vote, et a une voix décisionnelle.

Lors de ces événements des **motions** sont **proposées par les membres votants ou par le Bureau National**, et **votes par les membres votants**.

Elles peuvent être :

- **Internes**, dans ces cas-là elles resteront au sein de la FNEK
- **Externes**, donnant ainsi lieu à une communication aux interlocuteurs de la FNEK concernés, de la position prise.

Avant le vote, le porteur de motion peut modifier sa motion.

Après le vote, il est possible de rédiger un **amendement**, qui modifiera un ou plusieurs points de cette motion.

Le Comité de Veille est en charge des procédures de vote. Les modalités de vote sont les suivantes :

- **Vote blanc** : votre association n'est d'accord avec aucun des choix proposés ou vous ne pouvez pas vous prononcer
- **Vote contre**
- **Vote pour**

Il est possible d'apporter un **justificatif de vote** avant la procédure de vote : vous indiquez les raisons du vote de votre association. Ce justificatif de vote est inscrit au procès-verbal de l'événement, ce qui officialise donc la position de l'association.

Pour qu'une motion soit acceptée, il est obligatoire d'avoir plus de voix POUR que de voix CONTRE + BLANC.

Dans le cas où elle n'est pas acceptée :

- Si CONTRE > BLANC alors la motion est rejetée
- Si CONTRE < BLANC alors la motion est à retravailler

2. LA PLACE DE L'ADMINISTRATEUR AU SEIN DE SON ASSOCIATION LOCALE

L'administrateur officiel est le président de l'association ou, à défaut, une personne mandatée pour le représenter. Très souvent une personne est dévolue à ce rôle, et est souvent appelée **Vice-président Représentation étudiante**.

C'est un poste à part entière au sein de l'association.

Son rôle est de faire le lien entre les étudiants de l'IFMK et le Conseil d'administration (CA) de la FNEK. Pour ce faire il est important de **solliciter vos étudiants** afin de **recueillir leurs opinions** sur les différentes thématiques abordées.

Il est parfois difficile mais essentiel que **vous trouviez votre place au sein de votre association locale**. Pour vous aider, la FNEK peut venir rencontrer vos associations afin de **sensibiliser votre bureau (ou tous les étudiants) à votre rôle** et à l'importance de votre poste au sein de l'association.

Pour ce faire vous pouvez faire une demande à la FNEK à cette adresse : reseau@fnek.fr.

3. LES OUTILS POUR ADMINISTRER

Afin de vous aider dans votre travail, la FNEK vous met à disposition plusieurs outils.

Les mailings :

Ce sont des listes de diffusion sur lesquelles des débats ont lieu entre les étudiants, administrateurs, et membres du Bureau National et du Comité de Veille, en dehors des événements FNEK. Ces mailings sont au nombre de quatre :

La mailing Générale (administrateurs@fnek.fr) : elle sert à transmettre les informations administratives de la FNEK, comme les convocations ou compte rendus d'assemblées générales, les modifications et statuts etc. Tous les membres votants, le BN, le CV, ainsi que les étudiants le souhaitant y sont présents.

La mailing Innovation sociale (mailing.innovation.sociale@fnek.fr) : elle sert à discuter de sujets d'innovation sociale, c'est à dire tout ce qui a trait à l'amélioration de notre société dans son ensemble (écologie, égalité sociale, lutte contre les discriminations, mais aussi formation ou tutorat par exemple). Tous les membres votants, le BN, le CV, ainsi que les étudiants le souhaitant y sont présents.

La mailing représentation (mailing.representation@fnek.fr) : elle sert à discuter de sujets de représentation, comme le financement de notre formation, les perspectives professionnelles, les élections... Tous les membres votants, le BN, le CV, ainsi que les étudiants le souhaitant y sont présents.

La mailing CA restreint (mailing.ca-restreint@fnek.fr) : elle sert à discuter des sujets confidentiels, et à mener les CA à distance. Seuls les membres votants, le BN et le CV y sont présents.

Ces mailings sont des espaces d'échange très importants pour la vie de la structure, tu es tout à fait légitime pour y donner ton avis ou poser des questions ! Il est indispensable de disposer d'une adresse mail répertoriée propre au BDE que tu pourras transmettre à ton successeur, il faudra aussi penser à la consulter régulièrement !

Le drive admin

Cet outil est utilisé pour échanger et stocker des fichiers entres administrateurs ainsi qu'avec le bureau national.

Les suivis

Chaque administrateur dispose d'un **suivi personnalisé réalisé par un membre du bureau national**.

Des sessions de phoning ou de textos sont régulièrement effectuées, notamment pour informer l'administrateur de l'actualité de la FNEK. Ces sessions permettent également de faire remonter les actualités de votre association au National.

Sondage / Questionnaires

Parfois, la FNEK pourra vous solliciter par l'intermédiaire de questionnaires. Ce sont des outils d'information du bureau, ils répondent à une **nécessité de données concrètes** sur les instituts, les étudiants et leurs conditions de vie et d'études. Ils sont les seuls moyens dont nous disposons pour obtenir ces infos. Il est alors important de les diffuser à la population concernée, souvent les quatre promotions de vos instituts.

Les Réunions

Il y a deux types de réunion :

- **Réunions en local** : elles réunissent un maximum d'étudiants de votre institut et permettent d'informer et de recueillir leurs opinions. Vous pouvez les animer sous différentes formes : intervention en amphi, café-débat, groupe Facebook, selon ce qui fonctionne le mieux chez vous.
- **Réunions au national** (CA / AG) : elles sont organisées pour les administrateurs, présidents, élus et toutes autres personnes intéressées par la FNEK. Il est de votre devoir de faire de votre mieux pour y assister afin de faire entendre la voix de vos étudiants. En cas d'impossibilité de venir, la procuration accompagnée d'une directive de vote reste le meilleur moyen pour représenter vos étudiants.

Le bulletin FNEK

Fichier synthétisant les informations importantes d'un CA, il est diffusé plus rapidement que le PV.

Le Procès-Verbal (PV)

Fichier restituant **tout ce qui a été dit pendant le CA** ainsi que les motions proposées et les résultats de votes.

Le relevé des décisions (RDD)

Fichier restituant les **motions** proposées et les **résultats de votes**.

Le groupe Facebook « Admins et Prépa de CA »

Ce groupe non officiel est **géré par les administrateurs FNEK**. Nous avons décidé d'en parler dans ce kit afin que tout administrateur ait connaissance de ce groupe et puisse demander à y être ajouté.

Infos FNEK

Conversation Messenger animée par le/la VP Communication afin de transmettre rapidement des informations.

La représentation de l'ensemble des instituts est indispensable au bon fonctionnement de notre structure.

4. FORMATION DES ADMINISTRATEURS

A chaque début de CA, une formation primo-AGiste est rendue obligatoire pour les participants dont il s'agit du premier événement. Cela leur permet d'avoir les bases pour suivre le CA du même week-end.

En parallèle de cette formation il est souvent mis en place un colloque, une formation expert-AGiste ou un groupe de travail.

De plus, la FNEK organise plusieurs événements de formation durant lesquels des **formations** pour les administrateurs FNEK sont mises en place.

La formation vous permettra notamment d'approfondir vos connaissances et d'être encore plus performant lors des débats en Conseil d'Administration notamment.

Au cours de l'année, les actualités de la FNEK évoluent. Si un point vous semble flou, nous vous invitons à **solliciter les membres du Bureau National**. Ils sont disponibles et là pour ça, notamment le membre du Bureau en charge du suivi de votre association.

Enfin, vous êtes invité à solliciter le Bureau National pour la réalisation de formation tour afin de vous former, former votre bureau et vos étudiants. La demande doit s'effectuer à : formation@fnek.fr. Les formations seront réalisées en fonction de vos demandes par des formateurs FNEK.

III - POUR ALLER PLUS LOIN

I. CONTACT DU BUREAU NATIONAL 2019/2020

Comme vu précédemment, tu peux à tout moment solliciter un membre du Bureau National si tu as besoins d'éclaircissement sur un point, ou d'un conseil.

Voici les contacts :

Président Hadrien Thomas	presidence@fnek.fr
Vice-Présidente Générale Maëlle Bourgeault	vpg@fnek.fr
Trésorier Thibaut Lesur	tresorerie@fnek.fr
Secrétaires Eva Liégeon et Arthur Desachy	secretariat@fnek.fr
VP Partenariats Corentin Gautier	partenariat@fnek.fr
CM Enseignement Supérieur Anaïs Cheddadi	etudes@fnek.fr

VP Affaires Sanitaires et Sociales Rénata Sayfullina	social.sante@fnek.fr
VP Publication Nicolas Gofman	publication@fnek.fr
VP Affaires Internationales Elodie Louvion	international@fnek.fr
VP Défense des Droits Ysaline de Jotemps	dce@fnek.fr
VP Communication Romain Sicard	communication@fnek.fr
CM Outre-Mer Arthur Desachy	drom-com@fnek.fr
VP et CM Stratégie de Formation Eléonore Strentz et Paul Vermot-Fèvre	formation@fnek.fr
VP Prévention, Citoyenneté, Jeunesse et Solidarité Floriane Vieille	pcjs@fnek.fr
VP Ile-De-France Lucile Doyennel	iledefrance@fnek.fr
VP et CM Stratégie de Financement de notre Formation Chloé Jarroir et Enora Le Calvez	Chloé : s2f@fnek.fr Enora : financement.projet@fnek.fr
CM Elections et suivi des élus Quentin Balestan	elections@fnek.fr

VP Réseau Claire Rybka	reseau@fnek.fr
Attaché de Presse Corentin Génin	presse@fnek.fr
CM Webmaster Quentin Boulbès	webmaster@fnek.fr
CM Perspectives Professionnelles Guillaume Jacob	perspectivespro@fnek.fr
VP Développement Scientifique et Professionnel Guillaume Rousson	scientifique@fnek.fr
VP Tutorat Salomé Leitus	tutorat@fnek.fr

2. GUIDES ET GLOSSAIRES DE LA FNEK

- Glossaire de l'enseignement supérieur
- Kit élections CROUS
- Guide de l'Élu Étudiant Kiné
- Kit élu universitaire
- Guide de Survie du Stagiaire Kiné (GSSK)
- Kit de l'orientation du lycéen
- Guide du Projet Région (GPR)
- Guide du Jeune Kiné Diplômé d'Etat

Les kits et guides sont disponibles sur le drive admin, ou à défaut auprès des membres du Bureau National.

3. TEXTES DE LOIS RELATIFS À NOS ÉTUDES :

- Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute
- Décret du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute
- Arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute
- Décret du 28 décembre 2016 relatif aux bourses accordées aux étudiants inscrits dans les instituts et écoles de formation de certaines professions de santé
- Arrêté du 5 septembre 1989 relatif aux études préparatoires et au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute (jusqu'au 30 septembre 2019)

Référence : www.legifrance.gouv.fr

MERCI POUR TON ATTENTION, ET
COURAGE POUR CE RÔLE !
A TRÈS VITE EN ÉVÉNEMENT !



FNEK